

MANDATORY SAFETY INSTRUCTIONS TO INSTALLERS AND USERS

- Use only manufacturer or dealer supplied antenna.
- Antenna Minimum Safe Distance: 120 cm (4 feet), 50% duty Cycle.
- Antenna Gain: 0 dBd referenced to a dipole.

The Federal Communications Commission has adopted a safety standard for human exposure to RF (Radio Frequency) energy which is below the OSHA (Occupational Safety and Health Act) limits.

- Antenna Mounting: The antenna supplied by the manufacturer or radio dealer must not be mounted at a location such that during radio transmission, any person or persons can come closer than the above indicated minimum safe distance to the antenna, i.e. 120 cm (4 feet) , 50% duty Cycle.
- To comply with current FCC RF Exposure limits, the antenna must be installed at or exceeding the minimum safe distance shown above, and in accordance with the requirements of the antenna manufacturer or supplier.
- Vehicle installation: The antenna can be mounted at the center of a vehicle metal roof or trunk lid, if the minimum safe distance is observed.
- Base Station Installation: The antenna should be fixed-mounted on an outdoor permanent structure. RF Exposure compliance must be addressed at the time of installation.

Antenna substitution: Do not substitute any antenna for the one supplied or recommended by the manufacturer or radio dealer.

You may be exposing person or persons to excess radio frequency radiation. You may contact your radio dealer or the manufacturer for further instructions.



WARNING

Maintain a separation distance from the antenna to person(s) of at least **120 cm (4 feet) , 50% duty Cycle.**

You, as the qualified end-user of this radio device must control the exposure conditions of bystanders to ensure the minimum separation distance (above) is maintained between the antenna and nearby persons for satisfying RF Exposure compliance. The operation of this transmitter must satisfy the requirements of Occupational/Controlled Exposure Environment, for work-related use, transmit only when person(s) are at least the minimum distance from the properly installed, externally mounted antenna. Transmit only when people outside the vehicle are at least the recommended minimum lateral distance away from the antenna/vehicle.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRES DESTINÉES AUX INSTALLATEURS ET AUX UTILISATEURS

- N'utilisez que des antennes fournies par le fabricant ou le revendeur.
- Distance minimum de sécurité par rapport à l'antenne : **120 cm (4 pieds), cycle de service de 50%.**
- Gain d'antenne : **0 dBd** par rapport à un dipôle.

La Federal Communications Commission a édicté une norme de sécurité pour l'exposition humaine à l'énergie des RF (radiofréquences) qui se situe en deçà des seuils fixés par l'OSHA (Occupational Safety and Health Act).

- Installation de l'antenne : l'antenne fournie par le fabricant ou le revendeur de la radio ne doit pas être installée à permettre à n'importe qui de se placer à une distance inférieure à la distance minimum de sécurité susmentionnée par rapport à l'antenne pendant la transmission radio, à savoir **120 cm (4 pieds), cycle de service de 50%.**
- Afin de respecter les seuils actuels d'exposition aux RF fixés par la FCC, l'antenne doit être installée à une distance supérieure ou égale à la distance minimum de sécurité indiquée ci-dessus et en accord avec les exigences du fabricant ou du fournisseur de l'antenne.
- Installation du véhicule : l'antenne peut être placée au centre du toit métallique ou du capot du coffre d'un véhicule si la distance minimum de sécurité est respectée.
- Installation de la station de base : l'antenne doit être installée sur une structure permanente extérieure. Les seuils d'exposition à la RF doivent être respectés lors de l'installation.

Remplacement de l'antenne : ne remplacez pas l'antenne par celle fournie ou recommandée par le fabricant ou le revendeur de la radio.

Vous risquez d'exposer une ou plusieurs personnes à un niveau de radiofréquence excessif. Vous pouvez vous adresser à votre revendeur ou au fabricant pour plus d'informations.



AVERTISSEMENT

Maintenez une distance de séparation entre l'antenne et la/les personne(s) d'au moins **120 cm (4 pieds), cycle de service de 50%.**

Vous devez, en votre qualité d'utilisateur final qualifié de cet appareil radio, contrôler les conditions d'exposition des passants afin de vous assurer que la distance minimum de séparation (ci-dessus) est maintenue entre l'antenne et les personnes alentour afin de satisfaire aux normes d'exposition à la RF. Le fonctionnement de cet émetteur doit satisfaire aux exigences d'un environnement à exposition contrôlée/professionnel pour l'utilisation liée au travail, n'émettre que lorsqu'une ou plusieurs personnes se trouvent à une distance au moins égale à la distance minimum par rapport à l'antenne correctement installée en extérieur. N'émettez que lorsque les personnes en dehors du véhicule se trouvent à une distance au moins égale à la distance latérale minimum recommandée par rapport à l'antenne/au véhicule.